



***VILLE DE  
ROCHEFORT***

**RAPPORT SUR LA POLITIQUE  
GENERALE ET FINANCIERE DE LA  
COMMUNE**

**2007**

# Note de politique générale et financière - Budget 2007.

## Détermination, optimisme, solidarité, dynamisme dans l'action.

---

Parce qu'ils sont les fondements même du bien-être des familles.

L'emploi et le logement constituent deux piliers de notre projet politique.

Bien sûr, ces deux piliers ont constitué deux priorités majeures de notre action n'amoindissant en rien toutes celles développées dans l'ensemble des secteurs communaux.

Notre ligne de conduite reste identique à celle qui nous guide depuis plusieurs années à savoir une juste répartition des moyens financiers entre Rochefort et ses villages dans les très nombreuses matières qui touchent au bien-être de nos citoyens.

Les principaux axes de notre projet politique sont repris dans le plan stratégique.

### *Budget extraordinaire*

- Le volume des investissements hors maison de repos est à un niveau le plus bas depuis 10 ans.  
Du fait des choix opérés, la charge de la dette nette par habitant est en légère diminution.
- Il reprend de nombreux projets du plan triennal 2004 - 2006 pour lequel nous n'avons pas reçu de promesses de principe ou ferme au cours de l'année 2006 et reporté sur 2007 par le biais du triennal provisoire et du triennal définitif 2007 - 2009.
- Il reprend les dernières phases des marchés de travaux pour la construction de la maison de repos.
- les investissements consentis dans le secteur du logement représente presque autant que les investissements consentis en communication (voiries, cours d'eau, espaces publics). Il s'agit notamment de l'aménagement de l'important lotissement à Wavreille rue de Grupont.
- Le secteur culture-sports-loisirs-bibliothèque bénéficiera d'un effort particulier au cours de l'année 2007.
- Pompiers : après avoir concentré près de 2.000.000 € d'investissements au cours des six dernières années, l'année 2007 verra appliquées les premières mesures découlant de la réforme des secours.
- Réaffectation des anciens ateliers SNCB à JEMELLE : le projet est mené dans le cadre de la réaffectation d'un site industriel désaffecté. Le projet est mis à l'étude.
- Le budget prévoit l'achat d'un nouveau bus scolaire, la réfection de bâtiments scolaires et des travaux dans diverses écoles pour améliorer la

performance énergétique et une utilisation rationnelle de l'énergie, afin d'accroître le confort des élèves et des enseignants.

- Alimentation en eau : les investissements prévus 2007 en report d'investissements prévus en 2006 qui pour des raisons purement administratives n'ont pu être concrétisés (accord SPGE, etc.)
- La troisième phase du PCDR sera entamée en 2007. Le projet sera présenté prochainement à la CRAT. Rochefort sera la quatrième commune en Région wallonne ayant entamé une troisième phase de Plan Communal de Développement Rural.
- Consommation d'énergie : 250.000 € sont consacrés dans des investissements réducteurs de consommation d'énergie et de meilleur respect de l'environnement : chaudières au gaz dans le bâtiment poste à Jemelle, remplacement de chaudières des bâtiments Rue de la Passerelle à ROCHEFORT, placement de châssis doubles vitrages dans des écoles, remplacement de lampes d'éclairage public 125 W par des 36 W, etc.
- Première phase de l'Opération de Rénovation Urbaine à Jemelle : étude, expropriations, etc. ;
- Etc.

### Budget ordinaire

#### I. Les incertitudes sur la recette régionale : le paradoxe des sanctions.

1. Comme souligné l'année passée, l'évolution favorable de l'emploi et la diminution des personnes bénéficiant du revenu d'intégration ont abouti à une sanction financière de notre ville particulièrement via le fonds des communes, le plan TONUS axe I, la diminution de la subvention PPP, la réduction du nombre de points APE. La perte est chiffrée à 135.000 € pour 2007.
2. Frais des services de secours. Alors qu'en 2001, la charge globale pour la Ville représentait 250.000 €, pour 2007, cette charge représentera 546.000 €. Malgré cet accroissement, la réduction de la dotation fédérale décidée par Monsieur le Gouverneur en 2005 a été reportée en 2006 et sans doute en 2007. La perte sera de l'ordre de 80.000 € pour 2007. Les communes protégées quant à elles continueront à renverser 126.000 € comme en l'an 2001 alors que la charge pour la Ville de Rochefort a doublé.
3. ENERGIE.  
L'accroissement du coût de l'énergie (mazout, gaz) représente approximativement 160.000 € pour 2007.  
En électricité : supplément de 60.000 € pour l'éclairage public et de 60.000 € pour l'électricité indispensable au bon fonctionnement de la ville.  
Réduction des dividendes des intercommunales électriques : estimation 65.000 € en 2007, soit 345.000 € de recettes en moins.
4. Télédistribution : réduction des dividendes de 44.000 € etc.

Nous devons donc subir et supporter financièrement ces choix opérés par ailleurs et qui nous sont imposés. D'autres niveaux de pouvoir décident pour les communes et leur reportent des charges. Qu'ils en portent donc la responsabilité politique et financière !

Comme souligné par ailleurs, la recette du fonds des communes est particulièrement faible pour notre Ville en comparaison tant du CLUSTER que des communes de même taille que la nôtre. Et pourtant nos missions sont les mêmes à charge identique.

## *II. Nos choix apportent un supplément d'âme aux actions généralement dévolues aux communes.*

Nous vous reportons au budget pour plus de détails. Les principaux axes de notre projet politique en plus de tous les services déjà rendus visent des domaines tels que :

- Le bien-être de notre population par le biais d'une administration de qualité tournée vers le citoyen ;
- L'aide aux actions bénévoles ;
- Le logement puisque la Ville poursuivra l'équipement de lotissements communaux, la lutte contre les logements inoccupés et mettra en œuvre la Rénovation Urbaine à Jemelle ;
- Le développement économique et l'emploi ;
- L'eau ;
- L'énergie ;
- Le maintien d'une haute qualité de vie au sein de notre ville (aménagement du centre-ville et de nos villages, maintien des écoles, amélioration de salles, petites infrastructures sportives du quartier, etc.). Mais également faire aboutir les dossiers non réalisés le plus souvent à cause de la lourdeur voire de l'opposition administrative et de difficultés diverses.

## *III. Les finances : Gestion saine et rigoureuse*

Ce sujet reste bien évidemment l'élément clé de toute gestion communale.

Nul ne peut ignorer que les défis qui sont aux portes de l'ensemble des communes wallonnes risquent de compromettre l'avenir de ce relais indispensable que constitue la Commune auprès des citoyens.

Notre politique financière sera donc d'opérer une maîtrise stricte de l'ensemble des dépenses bien que le pouvoir de décisions d'un mandataire communal reste très limité par rapport à l'ensemble des décisions qui lui sont imposées par d'autres niveaux de pouvoirs (régionaux, communautaires ou fédéraux) et des éléments sur lesquels il n'a aucun pouvoir d'action. La situation économique mondiale, la libéralisation de l'énergie, en sont des exemples les plus frappants. Il est du rôle du mandataire politique de veiller à la bonne gestion de cette matière pour l'intérêt souverain de nos concitoyens dans une perspective à long terme. En ce début de législature, la volonté du Collège communal a été de limiter la pression fiscale puisque les taux pratiqués tant au niveau du précompte immobilier que de l'impôt sur la personne physique restent inchangés. Nous tenons également à rappeler que grâce à une gestion rigoureuse, les Rochefortois paient en moyenne 25 € d'impôts en moins que la moyenne des habitants des communes comparables et que le boni comptable (réserve des années antérieures) reste significatif. (2.100.000 € soit 85 millions de francs belges à la date du 31.12.2005).

En matière de taxes et redevances, certains règlements viennent d'être revus. Les modifications nécessaires sont principalement de trois ordres soit :

- pour se mettre en conformité avec les nouvelles nomenclatures décidées par la Région wallonne (par exemple la taxe sur les écrits publicitaires, l'urbanisme, etc.) ;
- la nécessité d'adapter certains tarifs en fonction de leur coût réel (prestations techniques de services communaux) ;
- l'aide adaptée aux familles notamment la taxe sur le traitement des déchets ménagers a été modifiée. Une réduction est maintenant accordée à toutes les familles nombreuses à partir du troisième enfant, un supplément de 10 sacs par semestre est octroyé aux familles dont un des membres souffre d'incontinence sévère, la mise à disposition de sacs de 30 litres pour les personnes isolées.
- La dotation communale à la zone de police est en réduction de 5 € par habitant. Le niveau atteint par la dotation communale par habitant, 78 €, est significativement plus élevé que des communes de mêmes caractéristiques (65 €).

La situation comptable et budgétaire de la zone de police permettant un ajustement à la baisse de la dotation, celle-ci a été prévue pour 2007.

#### *IV. Une administration de qualité*

Notre souhait de maintenir un service de qualité adapté aux besoins de nos citoyens.

Les moyens financiers pour garantir une qualité d'accueil et mettre davantage l'administration au service de la population sont très importants puisque ce n'est pas moins de 29,48 % (46 % en incluant les enseignants) qui sont consacrés cette année au poste personnel communal toute fonction budgétaire confondue soit 5.310.000 €.

Dépense de personnel : tant en valeur absolue qu'en croissance, c'est ce secteur qui, dans les dépenses ordinaires, s'accroît le plus. La charge par habitant passe de 313 € en 2002 à 436 € en 2007. C'est une croissance de plus ou moins 40 % incluant à la fois les indexations, les évolutions de carrière, l'application de la Révision Générale des Barèmes aux agents contractuels comme aux statutaires et quelques recrutements. Ceux-ci sont d'ailleurs réservés uniquement dans des domaines où la charge des traitements est prise en charge par, soit la Région wallonne, soit l'Etat fédéral.

#### *V. L'Aide aux actions bénévoles et au monde associatif*

La participation financière de la Ville reste très importante puisque les subsides octroyés à de multiples associations s'élèvent à 289.474 € (dans ce chiffre ne sont reprises que les subventions d'au moins 1 250 €). À cela, il convient encore d'ajouter tous les petits subsides et aides techniques logistiques et autres fournies aux différents comités et associations de notre commune. Depuis 2000, toutes les commissions communales qui permettent à la population d'être associées à la

préparation des décisions et aux choix qui engagent notre Commune bénéficient également de subvention annuelle de fonctionnement.

## **VI. L'Eau : Richesse de notre patrimoine communal :**

Notre volonté reste de :

- Maintenir la gestion du réseau de distribution d'eau par la Ville (pour le réseau communal) ;
- Poursuivre les travaux de protection des zones de captage. L'ordre des travaux est préétabli par la SPGE.
- Réaliser de nouveaux captages pour accroître la sécurité qualitative et quantitative de l'eau ;
- Renouveler les conduites d'eau vétustes et le remplacement de raccordement au plomb ;
- Garantir l'approvisionnement en eau de qualité au moindre coût (le prix de l'eau est actuellement déjà plus bas qu'ailleurs).

Le collège a pris les mesures pour maintenir cette matière dans le giron communal mais le défi à relever s'annonce de taille face à la menace de plus en plus perceptible des grands distributeurs d'engloutir les plus petits. Les moyens financiers et humains mis en œuvre sont à la hauteur des défis. C'est ainsi que nous avons engagé un agent temps plein, que nous avons acquis et mis en place un nouveau système informatique après le largage d'ELECTRABEL dans le domaine de la facturation.

Il est important de préciser que le Collège a décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau actuellement fixé au CVD de 1,77 € le m<sup>3</sup> qui est actuellement déjà plus bas que la Wallonne des Eaux, prix au m<sup>3</sup> 1,86 € et moyenne en Région wallonne : 2,05 € ;

## **VII. Energie**

Après avoir assisté impuissants à l'ouverture du marché de l'énergie électrique au 1er janvier 2007, il ne nous reste plus que nos yeux pour pleurer.

En effet, lorsqu'on évoque des augmentations tarifaires, il ne s'agit ni plus ni moins d'une augmentation de l'ordre de 70 % pour l'éclairage public et de 10 à 20 % pour les factures de consommation d'énergie.

Que dire de l'impact financier pour notre Ville ?

Notre Collège a réagi. Il vient de décider de faire renaître de ses cendres notre régie d'électricité. Une négociation est actuellement menée avec l'intercommunale IDEG pour permettre de maintenir le pôle d'activité de l'entretien de l'éclairage public au sein de la Ville au moment où les augmentations importantes en prestations sont annoncées.

## **VIII. Logement.**

Nous voulons poursuivre la politique en faveur de l'accès au logement pour tous par différentes mesures :

- Réalisation des lotissements communaux ;

- Lutte contre les logements inoccupés ;
- Aide à la rénovation du logement ;
- Mise à disposition du service logement pour tous les citoyens désireux d'obtenir des conseils et pour accéder plus aisément aux aides régionales et fédérales.

### **IX. Développement économique.**

Notre Ville offre de nombreux avantages aux investisseurs : elle a été reconnue en zone franche par le nouveau dispositif régional. Le dispositif d'aides incitatives mis en place par la Ville est maintenu.

### **X. Ouverture de la Maison de Repos :**

Celle-ci est programmée pour la fin de 2007.

Le Conseil d'administration et les commissions techniques accompagnant le Conseil d'administration du Chapitre 12 «Résidence Préhyr » se réunissent toutes les semaines.

La tâche est complexe et le travail important.

### **XI. Ouverture du camping communal.**

Dans le cadre des Assises du Tourisme de 1994, l'insuffisance de l'offre d'emplacements de camping de qualité avait été soulignée. Ce projet est en voie d'achèvement. Il conviendra de se doter des outils indispensables pour une gestion dynamique et professionnelle de cet outil important pour notre Ville.

### **XII. Conclusions - réflexions.**

La prise de connaissance d'un budget est parfois une tâche très harassante. Chaque ligne du budget ordinaire ou extraordinaire a fait l'objet d'une réflexion, d'une préparation et entraînera un travail administratif important pour leur mise en œuvre.

Il s'agit du premier budget de la nouvelle législature.

Que les nouveaux conseillers communaux n'hésitent pas à interroger leurs collègues disposant déjà d'une certaine expérience.

Nous remercions le personnel pour son travail, sa réflexion, ses conseils, ses suggestions, son engagement à servir l'intérêt général.

Les agents sont à la fois témoins - acteurs - moteurs et courroies de transmission de notre démarche.

**Faire un budget, c'est choisir.** Choisir, c'est renoncer, renoncer parfois voire souvent à concrétiser des projets pourtant intéressants.

Je voudrais particulièrement remercier les services financiers de la Ville, le Secrétariat et la Recette et les services de la Gestion qui ont préparé ce budget, qui par leur conseil ont éclairé le Collège sur les différentes pistes d'amélioration.

Je voudrais aussi souligner l'important travail de réflexion et de coordination mené par l'Echevine des Finances dans ce domaine parfois rébarbatif.

Dire non n'est pas toujours aisé, surtout lorsqu'on a l'impression qu'on va renoncer à un projet intéressant. Mais le bon sens et la raison doivent aussi l'emporter pour préserver une situation financière saine dont les grands éléments d'évolution échappent de plus en plus aux décideurs communaux.

**Profitons des acquis du passé, osons préparer l'avenir et gérons le présent avec beaucoup de réalisme.**

Le quotidien de la vie communale est riche de ces bonnes et moins bonnes nouvelles, des succès et des épreuves.

Un budget n'est pas un catalogue d'intention. Il répond aux exigences et aux nécessités, il répond aux besoins des citoyens, il vise le bien-être de tous, il doit traduire le nécessaire équilibre entre tous les besoins.

Nous n'avons pas été élus pour faire uniquement l'agréable mais surtout pour faire ce qui est nécessaire et indispensable.

Se permettre de citer dans une note une matière, d'exiger d'aborder un point, ne signifie nullement que nous négligeons le moindre problème soumis par le citoyen Rochefortois.

Résolument tournés vers l'avenir, fermement engagés dans la voie d'une utilisation optimale des moyens au bénéfice de tous, nous restons plus que jamais convaincus que la Ville doit être un acteur actif et non un observateur passif de son environnement socio-économique.

Comme déjà souligné, la Ville, son Collège et son Conseil communal ne sont pas les maîtres des décisions prises par les pouvoirs supérieurs encore moins d'orienter les grands mouvements internationaux qui pourtant ont un impact significatif dans notre quotidien : pensons à l'énergie, aux taux d'intérêts,

...

Pouvoir de proximité, la Commune a toutefois un rôle essentiel à jouer auprès des citoyens.

La proximité entre les services communaux et la population et entre les élus et la population engendrent un lien différent et plus fort avec souhait d'une réponse immédiate. Le chemin des décideurs communaux est parsemé de nombreuses embûches, telles que la complexité administrative et les lenteurs diverses, le manque de moyens budgétaires, l'empressement du citoyen, les contestations des uns contre les projets des autres, les moyens financiers nécessairement limités. Nous mettons tout en œuvre pour répondre à notre souci constant de servir l'intérêt général avec notre conviction, notre ardeur au travail, avec nos talents, avec nos divergences sans doute, mais toujours soucieux de servir l'intérêt du plus grand nombre.

François BELLOT,  
Député-Bourgmestre.